

Titre :

Europe Horizon 2020 : la spécialisation économique des régions

Intervention de Lise CARON; membre du bureau national du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique-CGT. Éluë au CA de l'Université de Nantes ; CESER Pays de la Loire commissions Économie et recherche et Enseignement formation.

INTERVENTION

Le budget de l'État en 2014 est un budget d'austérité qui prévoit de nouveaux cadeaux au patronat en augmentant la pression sur les ménages. L'emploi public dégringole et le pouvoir d'achat plonge, notamment pour les fonctionnaires avec une perte de 15% depuis 2000. Pourtant, les banques ont reconstitué leurs profits et les grandes entreprises continuent à quasiment échapper à l'impôt sur les sociétés.

Il en va de même pour le budget de la recherche. Le montant du crédit d'impôt recherche (CIR) estimé à 5,8 milliards pour 2014 dépasse les 5,1 milliards affectés par l'État à la totalité des opérateurs de recherche dépendants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour 2014, le projet de budget de la recherche publique diminue de 1%, sans tenir compte de l'inflation. Pour l'essentiel, cela représente 80 millions supprimés du budget de l'ANR. Mais, contrairement à 2013 et en dépit de nos revendications depuis des années, il n'y aura aucun transfert de l'ANR vers les organismes et les budgets des organismes diminuent tous. Les plafonds d'emplois sont maintenus, mais à une masse salariale constante. Les directions des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) tels que les organismes vont donc continuer à supprimer des emplois. Ainsi, le CNRS perdra plus de 500 emplois en 2014. Entre 2010 à 2013, ce sont environ 2000 emplois qui ont été supprimés dont près de 500 postes de titulaires. Dans ce contexte, la contribution des organismes au fonctionnement des laboratoires ne peut que baisser de façon significative, et l'incitation à chercher des financements ailleurs, par exemple à l'Europe va être renforcée.

Plus grave, il n'est pas fait dans le budget le moindre effort pour résorber la précarité. Or l'emploi précaire qui atteint maintenant entre 30 et 40% des effectifs dans les EPST, gangrène le fonctionnement des laboratoires et découragera à terme les jeunes de s'engager dans la recherche.

La politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur et de recherche se traduit par une polarisation des projets sur le transfert rapide des résultats des laboratoires vers l'industrie. Les projets scientifiques doivent s'inscrire dans les 10 priorités européennes d'Horizon 2020 et les régions sont appelées à se spécialiser pour l'utilisation des Fonds européens de développement régional (FEDER) et des prochains Contrats de Projets Etat-

Région (CPER). Le poids des conseils régionaux est renforcé dans les futures Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE) dont les stratégies scientifiques devront s'intégrer dans les spécialisations intelligentes des régions. Il ne faut pas être devin pour comprendre que les chefs d'entreprises locales et les syndicats patronaux vont pouvoir peser sur l'établissement des critères de priorités et de répartition des fonds .

Ces choix sont confortés par une deuxième vague d'appel d'offre du Grand Emprunt, pilotée par le commissariat général à l'investissement et gérée par l'Agence Nationale de la Recherche. La dotation en capital de 3,1 milliards d'euros est prévue pour ce nouvel appel d'offre dont les projets sont orientés sur les aspects technologiques des « grands défis européens ». Une façon de continuer les programmes Idex du gouvernement précédent, un pas de plus vers la recherche à deux ou plusieurs vitesses.

C'est l'ensemble du dispositif de la recherche fondamentale publique qui va être déstabilisé. La CGT doit réfléchir collectivement pour définir comment défendre la recherche publique française et ses organismes de recherche.

Pour éclairer comment se met en place cette politique de facto très cohérente, je vais donner un aperçu de ce qu'on appelle les « spécialisations intelligentes » régionales, en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Et je focaliserai mon intervention sur la région des Pays de la Loire.

Parallèlement aux restructurations de l'enseignement supérieur et de la recherche que nous connaissons en France, l'Europe émet des injonctions pour mettre au pas la recherche et l'université au service de la compétitivité des entreprises.

Dés l'acte fondateur de la Communauté Européenne (CE), l'objectif de renforcer la compétitivité des entreprises sur la base du développement scientifique et technologique, via le transfert de technologie de la recherche publique vers les entreprises, est clairement annoncé.

En 1998, les 4 ministres chargés de l'enseignement supérieur d'Allemagne, de France, de Grande-Bretagne et d'Italie lance un appel à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur afin de faciliter les mobilités des chercheurs et coordonner les actions. En France, la loi Allègre (juillet 1999) sur l'innovation et la recherche en fut une étape. Pour Claude Allègre, «Il s'agit tout simplement de l'accroissement de la capacité d'innovation et de création de richesses de notre pays par et grâce à la recherche publique». La loi vise à associer les chercheurs des établissements publics de recherche aux opérations industrielles et commerciales de valorisation de leurs découvertes en offrant à certaines entreprises des prestations «d'incubation».

Cependant dès 2000, le Conseil Européen de Lisbonne inventorie 3 points qui limitent le développement d'un espace européen de recherche :

- l'insuffisance des financements (objectif des 3 %),
- l'insuffisance des transferts de recherche entre la recherche académique et les entreprises
- l'absence de mobilité des chercheurs vers les centres d'excellence potentiels d'Europe.

Sur la base de ce diagnostic, un groupe d'experts «Knowledge for growth ou K4G» -experts de l'OCDE et du FMI et sollicités par la CE- préconisent (2005-2006) de focaliser la recherche sur des centres d'excellence et prioriser les ressources sur quelques sites. Ils seront à l'initiative du concept de « spécialisation intelligente » des 190 régions européennes basé sur les théories très prisées de l'avantage concurrentiel, chaîne de valeur, des rendements d'échelle dans une économie capitaliste mondialisée. Lire le guide pour la préparation de la spécialisation intelligente des régions françaises (<http://goo.gl/Bxrlvz>)

Les régions ont donc été appelées à définir leurs stratégies régionales d'innovation (SRI) dans le cadre de la programmation des fonds structurels européens (2007-2013) tout en ouvrant leurs politiques de recherche et d'innovation à la dimension du marché et en réglant la focale sur les entreprises. Elles entreprennent une auto-évaluation basée sur une analyse très cadrée (diagnostic AFOM Atouts - Faiblesses - Opportunités – Menaces) de leurs atouts et potentiels dans les domaines d'activités technologiques innovantes où elles détiennent ou peuvent acquérir rapidement un avantage concurrentiel. L'analyse des priorités thématiques des SRI aboutit à une liste de 13 domaines technologiques-clefs phares avec le positionnement de chaque région. Parmi ces 13 domaines, la CE repère 4 domaines majeurs pour les régions françaises: Environnement, Santé, Mobilité & Transports, Énergie

La Communauté Européenne voit des limites aux stratégies régionales, elle veut aller plus loin dans la spécialisation des économies régionales

Selon la CE, les stratégies régionales restent marquées par la prédominance du secteur public dans le système de Recherche & Développement et par la relative faible place reconnue ou attendue du secteur privé. Ces stratégies d'innovation ne sont pas assez en phase avec le tissu industriel et économique de la région et ne seraient, en somme, pas suffisamment orientées par et vers le marché. La CE ajoute une autre exigence, celle de voir l'emploi et la formation initiale et continue intégrés dans les stratégies régionales.

Et donc selon la CE, la spécialisation intelligente ne serait pas encore au rendez-vous : trop de thématiques développées par région, il faut focaliser et choisir entre 3 et 6 filières selon les régions.

La Direction Générale de la Politique Régionale de la Commission européenne résume le processus d'élaboration de la S3.

- Identifier l'avantage compétitif au regard des besoins et des capacités des entreprises formant le tissu économique du territoire.
- Faire des choix, c'est-à-dire fixer des priorités traduisant une volonté de spécialisation et d'intégration sur des chaînes de valeur globales, à l'échelle mondiale et a minima au sein de l'Espace européen de la recherche
- Viser la masse critique, en soutenant le développement de clusters d'envergure mondiale.
- Instaurer un leadership collaboratif, en déployant des instruments de gouvernance du système d'innovation structurés, pilotés par le niveau régional, mais reposant sur un partenariat public – privé

Ces stratégies intelligentes sont à replacer dans la cadre des politiques de l'Union européenne définies dans ses programmes d'action notamment le Programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 », décliné pour la France –dans l'agenda France Europe 2020. (Voir guide de l'horizon 2020). Notre syndicat a publié un dossier sur ces restructurations de l'enseignement supérieur et la recherche qui impactent fortement le fonctionnement des laboratoires dans son d'information Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS) de décembre 2013

Les 3 piliers de cet Horizon 2020 :

- Soutenir tout au long du processus de l'idée à la commercialisation.
- Un soutien accru à l'innovation aux activités proches du marché.
- Créer de nouvelles opportunités commerciales

Le financement public doit donc aller de la recherche à la mise sur le marché, sur des activités liées à l'innovation tels que les projets pilotes, la démonstration, les bancs d'essai, le soutien aux procédures de passation des marchés publics et la commercialisation des innovations...Le cadre est bien donné.

La Loi de l'ESR de juillet 2013 s'inscrit dans cette logique : Lire G. Fioraso, Ministre de l'ESR, suffit à expliciter les intentions de la Loi. « Afin d'assurer une cohérence et une lisibilité territoriales une véritable politique de site sera menée sur chaque territoire. Elle visera à mieux prendre en compte l'ancrage territorial des établissements d'ESR, leur intégration dans un écosystème de l'innovation et à assurer la cohérence d'ensemble des stratégies

régionales nationales et européennes. ». L'ANR va aussi être recentrée sur la cohérence de France-Europe 2020.

Focus sur la Spécialisation économique en région des Pays de Loire

D'or et déjà, les politiques scientifiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur la région, se déclarent en synergie avec les thématiques qui seront développées par le Comité régional. Pourtant, les filières régionales ne sont pas encore clairement définies.

En 2007, dans le cadre de la définition de sa stratégie de recherche et d'innovation, le comité régional des Pays de la Loire mettait dans sa vision stratégique et prospective de l'économie régionale 22 filières qu'il souhaitait soutenir. Finalement, sous l'injonction de Bruxelles, certaines d'entre elles en difficulté comme la plasturgie sont mis en retrait dans le processus de spécialisation. Quel avenir pour ces filières en Pays de Loire ?

La spécialisation dite intelligente des Pays de la Loire focalise l'économie régionale sur 6 filières dont 2 en position d'émergence. Elles sont toutes adossées aux pôles de compétitivité régionaux et aux projets financés par le programme investissement d'avenir (PIA).

1) les technologies avancées dans les procédés industriels appliqués aux matériaux, qui sont le cœur de l'IRT Jules-Verne et sont encadrés par les pôles de compétitivité EMC2, IDforCAR, Elastopole.

2) les industries maritimes (construction navale, énergies marines renouvelables...), déjà développés par des industriels présents dans les pôles de compétitivité EMC2, S2E2 et en lien avec l'IEED « France et Energies Marines »

3) l'agriculture et l'agroalimentaire, avec les pôles de compétitivité mondial Végépolys et Valorial

4) la filière TIC-numérique supportée par les pôles Images et Réseaux et S2E2

5) les industries culturelles créatives : sur le thème de la ville en création (nouvelles approches sur les évolutions en termes d'occupation et d'usage, etc.) et du végétal dans la ville.

6) la biothérapie avec le pôle Atlanpole Biothérapies et les structures du programmes investissements d'avenir : institut hospitalo-universitaires, 2 Labex, 1 Equipex cyclotron Arronax.

Tourisme et patrimoine n'y sont plus, le bois et matériaux et bio pourra être relié aux 4 filières importantes. Mais la filière tant que telle va probablement avoir des problèmes de financement.

Les scientifiques et plus largement les personnels des laboratoires ont été très peu impliqués. Les instances où siègent des élus des personnels (Conseil scientifique, Conseil d'administration) des universités n'ont été consultées qu'après coup. Tout comme le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) qui est sensée être l'assemblée consultative du Comité régional.

L'économie ligérienne en quelques chiffres

La région des Pays de la Loire est **une des régions française où les dépenses de recherche et développement sont faibles 1,2 % du PIB régional. Les collectivités territoriales dont la région font un effort** financier conséquent pour l'équipement scientifique et l'immobilier universitaire. Le conseil régional est d'ailleurs très porteur du triptyque recherche, formation et l'innovation (RFI, acronyme bien connu des chercheurs de contrats régionaux). Elles ont mis en place un panel d'outils pour les PMI/PME très important via des plates-formes technologiques, des aides au montage au dossier et au financement de l'innovation dont l'efficacité en termes d'emploi et de maintien de d'activité sur le territoire n'a jamais été évaluée.

Le taux de chômage ligérien est de 8,6% (+6,9% en un an) relativement faible par rapport à l'ensemble du territoire (10,4%) mais ces chiffres s'accompagnent d'une très grande précarité CDD et intérim représentent environ 80 % des embauches et 2/3 d'ouvriers (intérim dans l'industrie et la construction, emplois saisonniers agricoles et touristiques). Les difficultés rencontrées par certains demandeurs d'emploi se sont encore accrues ces dernières années. C'est le cas notamment des jeunes (taux de chômage supérieur de 20 points par rapport au reste de la population), des bas niveaux de qualification et des seniors (taux de chômage supérieur de 19 points par rapport à l'an passé). Alors que le taux de réussite au baccalauréat est un des plus élevé de France (en 2011: 91,1% en Pays de la Loire ; 85,7% en France), le taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur est bien inférieur (68,3% contre 74,6%). Par ailleurs presque 50% des jeunes non diplômés sont toujours demandeurs d'emploi trois ans après leur sortie du système scolaire. On peut

également constater une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée (+ 15.3% en un an).

Le maintien et l'augmentation du nombre des diplômés scientifiques constituent un enjeu pour le développement futur de l'économie ligérienne.

La S3 des Pays de la Loire :

D'ores et déjà, les politiques scientifiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur la région, se déclarent en synergie avec les thématiques qui seront développées par le Conseil Régional. On retrouve cette préoccupation dans le projet de Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) prévue par la Loi Fioraso. Pourtant, les filières régionales ne sont pas encore clairement définies.

En 2007, dans le cadre de la définition de sa stratégie de recherche et d'innovation, le Conseil Régional des Pays de la Loire mettait dans sa vision stratégique et prospective de l'économie régionale 22 filières qu'il souhaitait soutenir. Finalement, sous l'injonction de Bruxelles, certaines d'entre elles sont mises en retrait dans le processus de spécialisation, comme la plasturgie filière en difficulté. Quel avenir pour ces filières en Pays de Loire ?

La spécialisation dite intelligente des Pays de la Loire focalise l'économie régionale sur 6 filières dont 2 en position d'émergence. Elles sont toutes adossées aux pôles de compétitivité régionaux et aux projets financés par le programme investissement d'avenir (PIA).

- les technologies avancées dans les procédés industriels appliqués aux matériaux, qui sont le cœur de l'Institut de Recherche Technologie Jules-Verne (PIA) et sont encadrés par les pôles de compétitivité EMC2, IDforCAR, Elastopole.
- les industries maritimes (construction navale, énergies marines renouvelables...), déjà développés par des industriels présents dans les pôles de compétitivité EMC2, S2E2 et en lien avec l'Institut Ecologie et Environnement Durable « France et Energies Marines »
- l'agriculture et l'agroalimentaire, avec les pôles de compétitivité mondial Végépolys et Valorial
- la filière TIC-numérique supportée par les pôles Images et Réseaux et S2E2

2 filières en émergence :

- les industries culturelles créatives : sur le thème de la ville en création (nouvelles approches sur les évolutions en termes d'occupation et d'usage, etc.) et du végétal dans la ville.
- la biothérapie avec le pôle Atlanpole Biothérapies et les structures du PIA: institut hospitalo-universitaires, 2 Labex, 1 Equipex autour du cyclotron Arronax.

Des filières soutenues jusqu'ici par les politiques économiques des collectivités territoriales n'apparaissent plus dans les priorités du Conseil Régional, tourisme et patrimoine par exemple. D'autres seront amenées à être intégrées dans les 4 filières prioritaires (filière bois, notamment). Et, il est probable que les volumes de financements vont y être réduits dans la logique des spécialisations intelligentes préconisées par l'Europe.

Les scientifiques et plus largement les personnels des laboratoires et des services des établissements publics de l'ESR ont été très peu impliqués dans le montage la définition des filières. Les instances où siègent des élus des personnels (Conseil scientifique, Conseil d'administration) des universités n'ont été consultées qu'après coup. Tout comme le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) qui est sensé être l'assemblée des « forces vives » du territoire et alimenter la réflexion du Conseil régional.

Toutes les filières de la S3 sont adossées de laboratoires publics à un grand potentiel (voir diaporama de l'intervention).

La filière industrielle liée aux matériaux est centrée sur l'IRT Jules Verne. L'IRT Jules Verne fait partie des Instituts de recherche technologiques qui ont été mis en place pour la première vague du Grand Emprunt lancé sous le gouvernement de N. Sarkozy et poursuivi par celui de F. Hollande. L'IRT bénéficie d'un budget de 350 millions d'euros sur 10 ans, avec transferts systématiques des résultats de la recherche vers les entreprises, les projets de recherche sont gérés par l'ANR sans aucune évaluation scientifique par les organismes de recherche et les universités pourtant de nombreux laboratoires vont participer à cet IRT : Institut de recherche en cybernétique, Institut de recherche en génie civil et mécanique, Laboratoire de Génie des procédés, Laboratoire de Physique subatomique, Institut des Matériaux de Nantes, laboratoire de thermocinétique sous tutelle d'organismes de recherche, de grandes écoles et de l'université de Nantes : CNRS, Ecole centrale de Nantes, université de Nantes, Ecole de Mines de Nantes, Ecole vétérinaire.... Quel avenir pour les thématiques de recherche, développées au sein de ces laboratoires, qui n'entrent pas dans le périmètre défini par l'IRT et la spécialisation intelligente régionale. Ne sont elles pas les germes des innovations de demain ?

Depuis 2013, Le Conseil Régional finance l'implantation du CEA pour faciliter les transferts des résultats de recherche des laboratoires publics vers entreprises. Cette implantation dans des domaines très variés en lien avec les filières de spécialisation. L'objectif est ainsi de « convertir la connaissance scientifique en produit industriel innovant, fiable et compétitif » comme l'a spécifié Jean Therme, le directeur de la recherche technologique du CEA. Un tel

discours promettant des réalisations immédiates ne peut que séduire les décideurs politiques. Les remontées de laboratoires indiquent que cette implantation se fait en démarchant auprès des laboratoires académiques des collaborations et des sujets de thèse susceptibles d'intéresser des entreprises. Doit-elle se faire aux dépens des laboratoires existants et de leurs personnels ? Quel retour vers les laboratoires à l'origine des résultats de la recherche, quels emplois pour les doctorants et les précaires ? Le CEA dans le même temps perd des emplois et baisse des activités de recherche nucléaire, est ce de bon choix ? A Nantes, le Laboratoire de Physique subatomique participe aux recherches en sûreté nucléaire et développe des programmes en recherche physique sur l'atome, ces thématiques auront-elles le même sort que les Orphée, OSIRIS ou spirale 2 au CEA ?

En 2012, dans le domaine des énergies marines renouvelables (EMR), la région et l'Etat se sont positionnés en acteur majeur de cette filière industrielle.

- 1 - Parc éolien en mer de Saint-Nazaire porté par le consortium Éolien Maritime France
- 2 - Alstom à Saint-Nazaire : Installation d'un prototype d'éolienne offshore au Carnet et délivrance du permis de construire pour les usines de fabrication des générateurs et d'assemblage des nacelles (400 emplois directs prévus).
- 3 - Structuration de la filière : Présentation par le consortium EMF et Alstom : donneurs d'ordre (Alstom et EMF) et les PME (via Neopolia) ; avec la mise en place du dispositif de GPEC «Compétences 2020 » sur le bassin d'emploi de Saint-Nazaire.

Le développement d'une nouvelle filière industrielle ne peut être qu'un point positif pour les ligériens. Il s'inscrit dans une politique énergétique de la région très volontariste de diminuer de 50% la consommation régionale d'énergie d'ici 2050 tout en développant les énergies renouvelables. Effets d'annonces ou entérinement du recul de l'industrie manufacturière en région? Ce débat ne peut être désarticulé de la Loi Brottes sur la tarification progressive de l'énergie, des annonces gouvernementales d'un plan d'isolation d'un million de logements par an, diminution de 75 à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici à 2025 (avec arrêt de Fessenheim en 2016), fermetures programmées de centrales thermiques, lancement de nouveaux appels d'offres éolien offshore et grandes installations solaires, annonce qu'aucune exploration ou exploitation de gaz de schiste n'interviendrait pendant le quinquennat et annonce de l'utilisation de la Banque publique d'investissement (BPI) pour la transition écologique. Alors même que le réseau français risque d'être soumis à de fortes tensions, compte tenu de la baisse annoncée des moyens de production. Quid de la péréquation tarifaire ? Quid du cadre national ? Quid de la production. Quid des transports routiers ? quid des financements pour l'amélioration de l'habitat ? D'ici 2015, nos moyens de

production d'énergie pourraient connaître une baisse considérable alors que nos besoins vont augmenter. Et le gouvernement reste muet sur les nouveaux moyens de production.

La filière numérique est adossée au pôle de compétitivité à vocation mondiale « Images et réseaux », situé en Bretagne et pays de la Loire. Il représente environ 50 000 emplois dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dont 15 000 en R&D. Il est construit sur une base industrielle historique de la Bretagne. Il y a là un fort potentiel de marché (TVHD, TNT, DVD, vidéo à la demande..., modes de distribution). On y retrouve une dizaine de grandes entreprises : Thomson, France Télécom, Alcatel, TDF...) et plus de 90 PME en partie de sous traitante accompagnées grand nombre de laboratoires d'une vingtaine organismes publics. Il y a un besoin important de formation en techniciens et ingénieurs TIC. Les grandes écoles d'ingénieurs sur le domaine qui sont très présentes en Bretagne et pays de la Loire ne remplissent leurs effectifs qu'au ¼ de leur capacité de formation. Manque d'attractivité des carrières ? Délocalisation des emplois ? Très peu de femmes ?

Rappelons qu'en 2000, la France était le 1^{er} producteur et l'un des 1^{ers} développeurs européens de téléphone mobiles. La délocalisation de leur production a été dévastatrice sur leurs propres établissements aussi sur leurs sous-traitants et le tissu de l'industrie micro électrique. La région a durement payé avec des licenciements à Alcatel, ou Bull à Angers, or ces entreprises qui ont détruit l'emploi ont été massivement subventionnées.

La CGT choisit de s'engager pour un développement des filières industrielles et de l'emploi. La production de richesses ne se fait que par la transformation de matière. Il faut donc maintenir et développer l'activité industrielle dans la région. C'est l'enjeu de nos luttes pour s'opposer aux fermetures d'entreprises. Un contrôle est nécessaire au niveau des entreprises (Comités d'entreprises) mais aussi un niveau des instances politiques régionales

Gouvernance, pilotage et financement de la Stratégie Régionale d'Innovation-Spécialisation Intelligente en Pays de la Loire

La gouvernance stratégique devrait s'appuyer sur des instances déjà en place en Pays de la Loire :

- La Conférence Régionale de l'Économie et de l'Emploi Durable (CREED) : La CREED qui réunit les acteurs du développement économique, de la formation professionnelle, de l'emploi et des territoires, se réunit une fois par an et compte plus de 500 membres. Le bureau de la CREED, émanation restreinte de la CREED, se réunit au moins trois fois par an et regroupe les élus des grandes agglomérations et départements, des représentants des organismes consulaires, des pôles et clusters, de la place financière, des partenaires

sociaux et de structures d'accompagnement à l'emploi, ainsi que le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) des Pays de la Loire Représentants CGT ??

- Le Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique (CCRRDT) : réunit les universités publiques et les grandes écoles, les organismes nationaux de recherche, les acteurs de la valorisation de la recherche et du transfert de technologie, les représentants de l'État, les pôles et clusters, les chambres consulaires et les principales collectivités locales. Le bureau du CCRRDT, émanation restreinte du CCRRDT, se réunit au moins trois fois par an, instance à caractère plus scientifique, la CGT y a un représentant.

- La Commission Régionale de l'Innovation (CRI) : réunit les décideurs des filières, d'entreprises, d'établissements de formation professionnelle et les acteurs de l'innovation technologique, sociale et culturelle.

La gouvernance stratégique s'appuiera aussi sur d'autres instances comme le réseau des Entreprises de Taille Intermédiaire, le réseau des pôles de compétitivité et clusters régionaux, ou encore sur la Journée Régionale de l'Innovation. Les syndicats et les représentants de l'ensemble de la population ligérienne n'ont qu'une faible voix dans ces instances, mais il est nécessaire de s'y faire entendre.

Le pilotage opérationnel des domaines de spécialisation sera coordonné directement par le Conseil régional et l'Agence Régionale Pays de la Loire Territoire d'Innovation.

Les projets structurants sollicitant des financements lourds relevant des domaines de spécialisation seront financés en partie par des fonds FEDER. Les démarches d'innovation qui n'intégreraient pas les champs des « spécialisations intelligentes », ou qui n'impliqueraient pas des investissements lourds, pourront être financées en partie par des fonds nationaux (via le Contrat de Plan État-Région 2014-2020 ; Appel à projets nationaux ; Banque Publique d'Investissement...) et/ou régionaux (Appel à projets Recherche ; Nouveaux Contrats Régionaux...).

Par ailleurs, la gestion des projets de la SRI-SI (Horizon2020) fait l'objet d'un déploiement de ressources humaines dédiées et mutualisées de la Région.

La méthode d'évaluation est centrée sur un référentiel d'indicateurs mis en place par la région.

- Evolution de la DIRD (Dépense Intérieure de Recherche et Développement) publique par rapport au PIB ;
- Nombre de nouveaux chercheurs travaillant dans des infrastructures de recherche soutenues ;
- Nombre de projets collaboratifs d'innovation ;
- Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche ;
- Taux de couverture par le très haut débit des communautés d'innovation ;

- Nombre de communautés d'innovation raccordées réellement au très haut débit.

Ces indicateurs n'ont pas été discutés par au sein des instances consultatives. Principalement axés sur les dépenses publiques et l'implication des laboratoires publics dans le transfert de leurs résultats de recherche vers les entreprises, aucun ne fait référence à la mise à contribution des financements privés dans le financement de R&D. Quelles contreparties aux aides publiques à l'innovation des entreprises et au CIR. Quelles améliorations sur les conditions de travail (précarité) et les rémunérations des salariés. Quels impacts sur les emplois créés sur la région, leur niveau de qualification, et l'accès aux formations qualifiantes des salariés, des jeunes et des chômeurs ?

Un certain nombre Il existe une recherche importante en physique nucléaire qui touche à la physique fondamentale et développe des axes de recherche sur la sûreté nucléaires (laboratoire CNRS-Ecole des Mines).

Par ses choix de maintenir l'austérité et de continuer la pression sur les dépenses publiques, l'Etat n'est plus en mesure d'assurer le financement de l'ensemble de la recherche. En revanche en accord avec les conseils régionaux, il focalise le financement public vers le développement de compétitivité des entreprises. Le succès des grands programmes français dans l'aéronautique, le spatial, le nucléaire s'explique par l'ampleur, la continuité et la qualité de l'effort consenti dans la durée, depuis la formation en passant par la recherche fondamentale jusqu'au développement industriel, nous estimons que la France doit réemprunter ce chemin.

Comment organiser la riposte de la CGT sur ces projets ? Nous avons vraiment besoin d'une analyse collective de l'ensemble de ces évolutions, pour savoir où intervenir.

?